

**Préavis N° 9 - 2009**  
au Conseil communal

**Crédit d'études pour les projets**  
**Plan partiel d'affectation "Ramuz-Tirage"**  
**Plan partiel d'affectation "Tirage-Gare"**  
**Réaménagement de la pl. de la Gare**

**Crédit demandé CHF 363'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,  
M. G. Reichen, municipal

Pully, le 15 avril 2009

---

## Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Contexte _____	3
3. Origine du dossier _____	4
4. Développement du projet "Ramuz-Tirage" _____	4
5. Description des projets _____	5
5.1. PPA "Ramuz-Tirage" _____	5
5.2. PPA "Tirage-Gare" _____	6
5.2.1. Le lien entre la future COOP et le parking _____	6
5.2.2. Description détaillée du contenu du Plan _____	7
5.2.2.1 l'immeuble majeur _____	7
5.2.2.2 Liaison entre la place de la Gare et la place Neuve _____	8
5.2.2.3 Toilettage de la galerie marchande _____	8
5.3. Réaménagement de la place de la Gare _____	9
6. Prestations attendues des mandataires _____	9
7. Coût des études _____	10
8. Calendrier prévisionnel _____	11
9. Développement durable _____	12
10. Conclusions _____	13
11. Annexes _____	13

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'études d'un montant de CHF 363'000.00.

Ces études ont pour objectif de permettre une restructuration urbaine des terrains situés dans le secteur de la COOP et de la place de la Gare, terrains destinés à la réalisation de nouveaux bâtiments et à l'aménagement de la place. Ce projet est une magnifique opportunité de développement pour Pully.

S'agissant d'un territoire central à Pully et très complexe du point de vue des contraintes, les études à mener requièrent les compétences de mandataires spécialisés dans les domaines de l'urbanisme, de l'ingénierie et de l'architecture.

## 2. Contexte

---

Le secteur de la pl. de la Gare forme le véritable cœur urbain de Pully. Plusieurs caractéristiques affirment cette situation.

La **gare de Pully-centre** est appelée à se développer sous la forme d'une grande gare d'agglomération accueillant le Réseau Express Vaudois (ci-après REV). En effet, la stratégie du développement des transports publics de l'agglomération lausannoise entend promouvoir l'utilisation du train à l'intérieur de son périmètre compact dans une optique de multimodalité. Pully-centre est éloigné de quelques minutes des gares de Lausanne, Renens ou Morges, qui sont elles-mêmes des nœuds multimodaux.

Plusieurs **lignes de trolleybus** aboutissent (TL 4 et 25) à la place de la Gare ou la traversent (TL 47 et 48). De surcroît, la place de la Gare est à proximité immédiate, via la place Neuve, de la place de la Clergère, étape importante du futur axe fort Est-Ouest de transport public urbain de l'agglomération lausannoise (actuelle ligne TL 9).

Enfin, le secteur est très bien équipé pour le **stationnement des automobiles** avec le parking du Pré-des-Clos et surtout celui du Pré-de-la-Tour.

La politique urbaine actuelle prévoit que les territoires centraux bien desservis par les transports publics puissent bénéficier d'une densification qualitative. Le territoire de la place de la Gare de Pully répond pleinement à cette condition. Il est en outre dans le voisinage immédiat du centre ancien de Pully, pôle administratif et commerçant important à l'échelle de la Ville.

---

### 3. Origine du dossier

---

Les études visées par le présent préavis sont issues du projet de plan partiel d'affectation (ci-après PPA) "Ramuz-Tirage" sur lequel est sis le magasin COOP. Ce magasin a fait récemment l'objet d'investissements indispensables à son maintien provisoire en activité. A terme, la COOP souhaite construire au même endroit un nouveau magasin plus vaste et mieux équipé, ainsi que des immeubles de logement, d'activités tertiaires, voire d'hôtellerie.

Cette intention est parfaitement compatible avec la conception générale du développement urbain de Pully dans la mesure où elle contribue à renforcer l'attractivité et à améliorer l'aspect du centre de la Ville. Le PPA "Ramuz-Tirage" a connu une vie administrative riche en rebondissements (lire ci-dessous chapitre "Histoire du dossier COOP"). Le dernier blocage a généré des réflexions urbaines intensives qui ont été créatrices. Une solution très intéressante a été trouvée; elle consiste en un projet urbain d'envergure mais il est complexe et ambitieux. C'est la raison pour laquelle des études pointues (lire ci-dessous "Description du projet") doivent encore être menées. Etant donné l'enjeu très important de ce secteur dans l'image de la Ville et le rayonnement de cette intervention dans un large périmètre, il est indispensable que la Ville de Pully se donne les moyens d'une réalisation réussie et exemplaire.

---

### 4. Développement du projet "Ramuz-Tirage"

---

Le PPA "Ramuz-Tirage" a été mis à l'enquête publique du 16 mai au 15 juin 2006. Dans ce cadre-là, une séance d'information publique a eu lieu le 29 mai 2006.

Malgré la qualité du travail de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et des mandataires, un peu plus d'une trentaine d'oppositions ont toutefois été émises ainsi qu'une pétition signée par quelque 2'000 personnes.

Les thèmes soulevés par ces oppositions concernent principalement les aspects urbanistiques du projet et ses implications environnementales, notamment l'augmentation de la charge de trafic motorisé individuel.

Concernant ce dernier aspect, les arguments portent essentiellement sur l'emplacement prévu pour les livraisons des commerces ainsi que sur l'opportunité de la création d'un nouveau parking souterrain d'environ 250 places de stationnement au total (pourquoi un nouveau parking alors que celui du Pré-de-la-Tour est sous-utilisé ?).

Pour rappel, le parking relatif au projet COOP propose la création d'environ 120 places pour les commerces et 60 pour les habitants/emplois dans une première étape. L'actuel parking compte 20 places de stationnement.

L'éventualité de réaliser une liaison piétonne souterraine de qualité entre les surfaces commerciales COOP et le parking Pré-de-la-Tour, avec un lien éventuel à la place de la Gare, est apparue comme une solution nécessaire à explorer.

En effet, le parking du Pré-de-la-Tour est public et pourrait jouer le rôle de parking principal du centre-ville de Pully avec une vocation d'accueillir tous les usagers de ce centre.

Actuellement, la "faiblesse" de ce parking réside précisément dans l'inconfort de l'accès piétons par le Sud.

Si une solution d'aménagement de qualité pouvait ouvrir ce parking vers le Sud et vers le PPA, elle couperait court à l'essentiel des oppositions et apporterait même une plus-value importante à la vitalité du secteur central de la gare de Pully.

Vu le nombre d'oppositions, la nécessité de procéder à une étude préliminaire a convaincu la Municipalité.

L'étude préliminaire a montré la pertinence de cette approche conceptuelle; il s'agit maintenant de mener les réflexions à leur terme pour autoriser de nouvelles réalisations dignes du centre de Pully. La Direction de COOP demande aussi un aménagement de qualité et la potentialité de voir se réaliser des surfaces commerciales supplémentaires sous l'av. du Tirage.

## 5. Description des projets

---

Le projet de restructuration urbaine comporte essentiellement trois volets :

- PPA "Ramuz-Tirage"
- PPA "Tirage-Gare"
- Réaménagement de la place de la Gare

Les trois volets doivent être étudiés simultanément car ils sont corrélés fonctionnellement et spatialement. Les réalisations devraient également être concomitantes pour une bonne rationalité du chantier.

### 5.1. PPA "Ramuz-Tirage"

Ce PPA concerne principalement la COOP. Il doit permettre la réalisation dans une première étape du nouveau magasin en sous-sol et d'immeubles résidentiels en surface. Les volumétries qu'il prévoit n'ont pas changé par rapport à la dernière enquête publique de 2006. Le magasin est enterré et les immeubles résidentiels sont alignés sur l'av.

C.-F. Ramuz, à l'image des bâtiments résidentiels situés en face. L'ensemble est caractérisé par un immeuble en tête d'îlot, orienté sur la place de la Gare. Cet immeuble comporte, au rez-de-chaussée, une vaste ouverture qui assure une perméabilité entre la place de la Gare et le cœur de l'îlot.

La nouveauté de ce PPA consiste en l'absence d'un parking commercial pour le magasin COOP, la clientèle étant amenée à utiliser le parking (largement dimensionné) du Pré-de-la-Tour, propriété de la société du Parking éponyme, dans laquelle la Commune est actionnaire majoritaire avec la Migros.

La COOP accepte ce dispositif dans la mesure où son magasin serait connecté au parking par l'intermédiaire d'une galerie inférieure franchissant l'av. du Tirage. Cette galerie serait elle-même reliée au passage existant sous les voies CFF qui garantit l'accès au parking. La division des Travaux infrastructurels au sein des CFF a accepté le principe d'un élargissement du passage actuel pour le munir d'un espace piéton avec trottoirs roulants.

## 5.2. PPA "Tirage-Gare"

### 5.2.1. Le lien entre la future COOP et le parking

La distance à parcourir entre le futur magasin COOP et le parking du Pré-de-la-Tour n'est pas grande, mais le parcours doit être aménagé; il ne peut en aucun cas s'agir d'un coupe-gorge. Des études de faisabilité ont démontré la pertinence de ce concept. L'assiette de cette connexion empiète sur le vieux bâtiment sis au n°2 de la place de la Gare. Propriété de la commune, cet immeuble est vétuste et impliquerait d'importants investissements pour éviter l'insalubrité. Il est donc congruent d'envisager sa **démolition**. Le terrain ainsi libéré représente un bien foncier communal stratégique. Le terrain adjacent à l'arrière est une propriété des CFF, aménagée en parking. Il est prévu que ces deux terrains admirablement situés fassent l'objet d'une valorisation commune, sous la forme d'un **immeuble majeur** qui donnera une nouvelle image au centre de Pully. La division Immobilier au sein des CFF se réjouit de valoriser ainsi l'abord de la gare, conformément à sa pratique habituelle dans les villes suisses importantes.

Cet immeuble impactera le bas de l'av. du Tirage et la place de la Gare, mais aussi le quartier de la place Neuve. Sa réalisation permettra d'engager ultérieurement une nouvelle conception du coin Sud-Ouest de la place Neuve, cet endroit étant actuellement résiduel, mal terminé et mal famé.

Le PPA "Tirage-Gare" remplira ainsi plusieurs rôles :

- a) réaliser un immeuble majeur;
- b) relier la place de la Gare et la place Neuve;
- c) toiletter l'immeuble qui abrite la galerie marchande de la gare.

Le secteur concerné fait partie du PPA "Pré-de-la-Tour" adopté en 1985. Le nouveau PPA "Tirage-Gare" l'abrogera pour le périmètre qui le concerne.

## 5.2.2. Description détaillée du contenu du Plan

### 5.2.2.1 L'immeuble majeur

La déclivité du terrain, la géométrie biaise des deux parcelles et les nombreuses contraintes du site façonnent la volumétrie de l'immeuble majeur. Il sera décomposé en plusieurs corps, comme une articulation entre plusieurs tissus urbains différents. Cet immeuble sera un pivot entre les quartiers du centre de Pully et jouera le rôle d'un signe urbain.

#### a) Terminologie

Les expressions "socle", "barre" et "tour" ressortissent au langage des architectes et des urbanistes. Elles ont le mérite d'être faciles à comprendre mais, dans le cas du projet de Pully, elles sont exagérées car les dimensions seront modestes. De plus, l'intégration de cette bâtisse dans le contexte construit de Pully a été soigneusement évaluée pour ne pas choquer mais au contraire, pour optimiser l'existant et terminer harmonieusement un fragment de ville inachevé, unanimement reconnu comme un désastre urbanistique dans sa configuration actuelle.

Afin de présenter le projet à la population, il sera accompagné d'actions de communication visant à démontrer au public l'intérêt dudit projet pour toute la ville.

#### b) Sous-sol

Le sous-sol est dévolu à la galerie de liaison entre le magasin COOP et le parking. Il peut accueillir au surplus quelques commerces annexes.

#### c) Rez-inférieur ou socle

Au niveau de la place de la Gare, l'immeuble majeur est un grand socle qui accueillera des commerces, l'entrée de la galerie souterraine et des espaces en lien avec la gare. L'idée générale est de fermer le côté Ouest de la place de la Gare en offrant une animation de cette place qui est le véritable cœur de la Ville. On trouvera aussi, à cet endroit, le départ d'une nouvelle liaison verticale publique en direction de la place Neuve. Etant donné l'importance de la fréquentation de ces lieux, il est cohérent de compléter les circulations existantes (escalators, escaliers et ascenseur de la galerie marchande existante).

#### d) Entresol

Ce niveau peut abriter des locaux techniques ou des bureaux.

#### e) Rez supérieur

C'est le niveau de la place Neuve. L'immeuble majeur assurera la continuité du milieu construit entre cette place (et son quartier) et la place de la Gare en contrebas. A partir de ce niveau, l'immeuble conçu comme un grand socle se divise en deux parties : une barre (au Nord) et un bâtiment haut ou la "tour" (au Sud).

Du fait de sa dimension en plan, le socle ne peut pas s'élever dans les étages avec sa largeur initiale, il en résulterait une construction d'aspect lourd et disproportionné. Avec de vastes surfaces borgnes au centre, une telle bâtisse serait peu accueillante pour des activités humaines. Les premières études volumétriques montrent qu'il est plus avantageux de découper le volume.

La barre au Nord, haute de deux niveaux, offre une frontalité à l'EMS de Pré-Pariset sur la place Neuve. Cette barre pourrait accueillir des activités en synergie avec l'EMS. L'espace entre les deux deviendrait une sorte de jardin.

Au Sud, la "tour", haute d'environ cinq niveaux, garantit des surfaces bien éclairées et bien dégagées, très favorables à l'habitat. Cette partie d'immeuble accueillera donc de nouveaux logements.

#### **f) Intégration urbaine**

Les plans et les coupes du bâtiment montrent à quel point les niveaux et les emprises sont conçus pour s'intégrer harmonieusement au territoire de Pully. On peut dire que cette réalisation est une réponse au territoire lui-même, en fonction de ses contraintes et de ses éléments existants.

Des images de synthèse sont indispensables pour illustrer quelques possibilités de matériaux et d'atmosphère qui se dégageront du quartier lorsqu'il sera terminé. Ces images montreront que le projet apportera une bonne plus-value en matière de qualité urbaine pour les pulliérans.

#### **5.2.2.2 Liaison entre la place de la Gare et la place Neuve**

Ces deux places sont les endroits les plus animés de Pully, il s'agit véritablement du centre de la Ville. Les escalators, les escaliers et les ascenseurs de la galerie marchande peinent à assurer une véritable continuité urbaine entre ces deux places, lesquelles, de surcroît, ne sont pas reliées visuellement de façon optimale.

Le projet prévoit donc d'établir une continuité directe pour les piétons entre ces deux places selon un mode qui reste à étudier : grand escalier, ascenseurs, etc. Dans le même ordre d'idée, le bâtiment de la galerie marchande serait raccourci de quelques mètres pour libérer de l'espace entre les deux places en vue d'une bonne fluidité. Cette retouche montrera également l'espace d'entrée de la gare, qui est actuellement cachée.

#### **5.2.2.3 Toilettage de la galerie marchande**

Le PPA "Tirage-Gare" est aussi conçu pour assurer quelques modifications à cet immeuble des années 1980. Sa conception globale et ses façades ne sont pas remises en question, ni sa destination. En revanche, il est indispensable de supprimer l'appendice de deux niveaux qui le termine à l'Ouest. Cette "verrue" empêche la création d'une liaison urbaine efficace entre la place de la Gare et la place Neuve et masque l'entrée de la gare. Ainsi, l'immeuble toiletté gagnera une volumétrie plus franche et libérera l'accès à la gare. Cette transformation est par ailleurs vivement recommandée par les instances cantonales

et régionales chargées de mettre en œuvre le projet d'agglomération Lausanne-Morges dans lequel Pully a été identifié comme une centralité secondaire importante. A ce titre, la gare de Pully-centre doit être mise en valeur comme une importante station du REV.

### 5.3. Réaménagement de la place de la Gare

Les bâtiments décrits précédemment (immeuble majeur à construire et galerie marchande toiletée) sont les éléments décisifs du côté Nord de la place de la Gare dont le rôle important, dans l'urbanisme pullièran, a été abondamment commenté. Pour elle-même, cette place mérite donc un aménagement soigné et revu; des modifications sont indispensables sur la place. En particulier, la trémie d'accès au Parking du Pré-de-la-Tour doit être modifiée. Cette rampe coupe actuellement la place de manière brutale et doit impérativement être déplacée vers le Sud, hors du périmètre de la place. Dans le même esprit la suppression du petit parking en surface, situé derrière l'immeuble "Gare 2", libérera la place de la Gare de toute circulation automobile.

Le toilettage du bâtiment de la galerie commerciale ouvrira une continuité spatiale entre la place de la Gare et la place Neuve. Cette continuité doit être construite de manière généreuse et intelligente pour les piétons.

Cette situation nouvelle doit être appréhendée dans sa globalité. Le réaménagement de la place de la Gare sera ainsi compatible avec les bâtiments qui l'entourent et avec l'esprit urbain que ce lien est appelé à représenter. S'agissant de travaux d'ingénierie importants, il convient de mentionner que leur réalisation sera assumée par la Commune (par le biais de la valorisation foncière à réaliser avec l'immeuble majeur), avec des contributions à préciser de la part de la COOP et de la société du Parking du Pré-de-la-Tour.

Après sa réfection, la place de la Gare sera bien délimitée par des bâtiments au Nord, à l'Est et à l'Ouest et par une rue au Sud. En effet, le giratoire disparaîtra et une continuité routière sera créée entre l'av. Ramuz et la rue de la Poste. La nouvelle rampe d'accès au parking longera cette rue. A terme, les lignes TL 4 et 25 seront prolongées jusqu'au giratoire Lavaux-Samson Raymondin, voire au-delà. A court terme, les conducteurs des trolleybus pourront rebrousser chemin par une voie réservée encerclant la nouvelle rampe du parking. La place de la Gare comprendra également toutes les infrastructures nécessaires aux cyclistes et aux piétons. A proximité de la place, sur les rues convergentes, le stationnement des taxis et la "dépose-minute" seront réorganisés.

## 6. Prestations attendues des mandataires

---

Pour faire face à la complexité du dossier, plusieurs bureaux spécialisés doivent être mandatés pour diverses prestations :

Il s'agit pour l'essentiel de :

**Bureau Gea Vallotton et Chanard SA, architectes-urbanistes FSU**

- Approche urbaine globale.
- Elaboration des plans partiels d'affectation et de leurs règlements.
- Conception du réaménagement de la place de la Gare.

**CCHE architectes SA**

- Conception de l'immeuble majeur.
- Faisabilité architecturale et économique du projet.
- Production des images de synthèse et visualisation du quartier terminé.

**Transitec-ingénieurs conseils**

- Faisabilité technique des ouvrages de génie civil de la place de la Gare (trémie, rampe voies de roulement, giration du matériel roulant).

**Ecscan-ingénieurs en environnement**

- Evaluation des impacts environnementaux.
- Intégration au projet de l'aspect environnement

## 7. Coût des études

---

**Tableau récapitulatif du coût global des études - Montants TTC**

GEA - Adaptation du PPA "Ramuz" (contrat du 20.08.2008)	CHF	37'122.00
GEA - Adaptation du PPA "Pré-de-la-Tour" (contrat du 20.08.2008)	CHF	51'648.00
Transitec - Etude circulation et mobilité (contrat du 20.08.2008)	CHF	19'368.00
Ecscan - Etude et rapport d'impact sur l'environnement (contrat du 20.08.2008)	CHF	16'140.00
CCHE - Etude préliminaire de faisabilité	<u>CHF</u>	<u>16'000.00</u>
Montant déjà engagé et adjugé	CHF	140'278.00
Montant payé sur le budget 2008 à réduire	<u>CHF</u>	<u>-27'877.00</u>
<b>Montant à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>112'401.00</b>

auquel s'ajoute :

GEA - Suite adaptation du PPA "Ramuz" ( <i>avenant au contrat du 20.08.2008</i> )	CHF	21'520.00
Ecoscan - Etude et rapport d'impact sur l'environnement ( <i>avenant contrat du 20.08.2008</i> )	CHF	5'380.00
CCHE - Etude de faisabilité économique et architecturale	CHF	69'650.00
CCHE - Imagerie 3D	CHF	15'000.00
GEA - Projet d'espaces publics urbanistiques et paysagers	CHF	61'426.00
CFF - Ponts et structures - avant-projet passage sous voies	CHF	32'280.00
Transitec - Etude et vérification technique du projet d'espaces publics	CHF	26'900.00
Réserve pour divers et imprévus (environ 5%)	<u>CHF</u>	<u>18'443.00</u>
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>363'000.00</b>

### Remarque

Le présent crédit d'études sera compensé par la non-dépense potentielle d'un montant de CHF 95'000.00 prévu au budget 2009 pour le même objet.

### Rentabilité

Dans une large mesure, le projet (réalisation et études) devrait s'autofinancer par la participation des partenaires impliqués dans le périmètre et surtout par la valorisation de biens fonciers communaux. A ce titre, il est important d'assurer une densification du bâti suffisante sur la parcelle communale.

En principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer ces études par des fonds propres et, par conséquent, ne pas recourir à l'emprunt.

## 8. Calendrier prévisionnel

Il est prévu d'organiser les études en trois phases :

### Phase 1 - Avant-projet

Elle a commencé en septembre 2008 et devrait se terminer en août 2009.

Elle comprend les éléments suivants :

- Elaboration des PPA avec règlements.
- Elaboration du plan espaces publics.
- Elaboration de l'étude d'impact sur l'environnement.
- Etude de faisabilité architecturale.
- Etude préliminaire CFF infrastructures.

L'approbation des dossiers par la Municipalité est prévue fin août 2009. Le dossier sera ensuite soumis à l'examen préalable des services cantonaux et des CFF.

**Phase 2 - Projet définitif**

Elle commence en décembre 2009 et se termine en mars 2010.

Elle comprend l'analyse des rapports d'examen et la mise au point des dossiers en vue de leur approbation par la Municipalité et de leur mise à l'enquête publique.

**Phase 3 - Procédure d'approbation**

Elle est prévue entre mai 2010 et mars 2011.

Elle comprend le préavis municipal et le traitement des oppositions, l'adoption des dossiers par le Conseil communal de Pully, l'approbation préalable par le Département cantonal compétent puis l'entrée en vigueur des PPA.

## 9. Développement durable

---

**Une opportunité durable de développement**

Le projet représente un important investissement destiné à pérenniser le statut de Pully en tant que centre secondaire de l'agglomération lausannoise. Pully, ville autrefois prospère, n'a plus connu de grands chantiers urbanistiques depuis une dizaine d'années. Les projets, dont il est question dans le présent préavis, permettront un développement durable de la Ville, tant du point de vue de l'urbanisme que de l'économie (particulièrement en période de relance).

**Urbanisme durable**

L'ensemble des interventions prévues dans les projets décrits ci-dessus s'inscrit dans le cadre des planifications de rang supérieur, en particulier le Plan directeur cantonal et le projet d'agglomération Lausanne-Morges, lesquels visent à densifier les centres des villes et à bien desservir les lieux par les transports publics. La gare de Pully-centre et ses alentours immédiats correspondent à ses critères. Le projet prévoit une bonne densité et garantit ainsi que le sol communal, bien très précieux, n'est pas gaspillé. L'architecture compacte des bâtiments et les équipements techniques seront à la pointe du progrès en matière de bâtiments durables et présenteront aussi une architecture de haute qualité, composante indispensable à la densité des villes. Enfin, la bonne valorisation des équipements existants (notamment le parking) évite des dépenses et des emprises inutiles. Pour conclure, il faut mentionner le fait que le projet de réaménagement de l'espace public offre un complément très agréable du point de vue de la qualité de la vie urbaine à Pully pour les usagers du quartier.

---

## 10. Conclusions

---

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### le Conseil communal de Pully

vu le préavis N° 9-2009 du 15 avril 2009,  
ouï le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,  
vu le préavis de la Commission des finances,

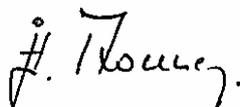
### décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 363'000.00 à prélever sur les disponibilités de la bourse communale pour finaliser les projets d'aménagement selon les principes décrits au chapitre 5 du présent préavis;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

---

## 11. Annexes

---

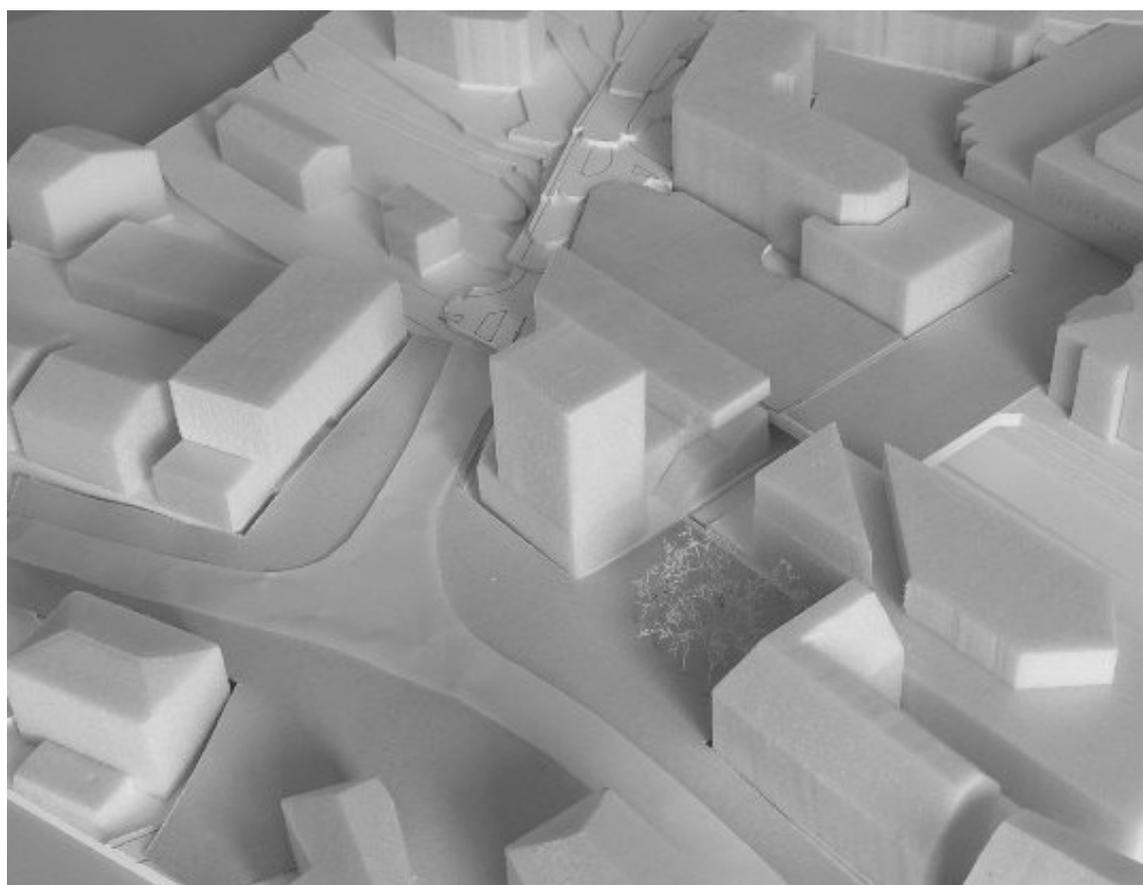
- Annexe 1 : Orthophoto du PPA Tirage-Gare
- Annexe 2 : Vue d'ensemble de la place de la Gare
- Annexe 3 : Vue de l'av. C.-F. Ramuz
- Annexe 4 : Vue de la rue de la Poste
- Annexe 5 : Vue de l'av. du Tirage
- Annexe 6 : Plan du sous-sol
- Annexe 7 : Plan du rez-de-chaussée
- Annexe 8 : Coupe transversale

Annexe 1 : Orthophoto du PPA Tirage-Gare

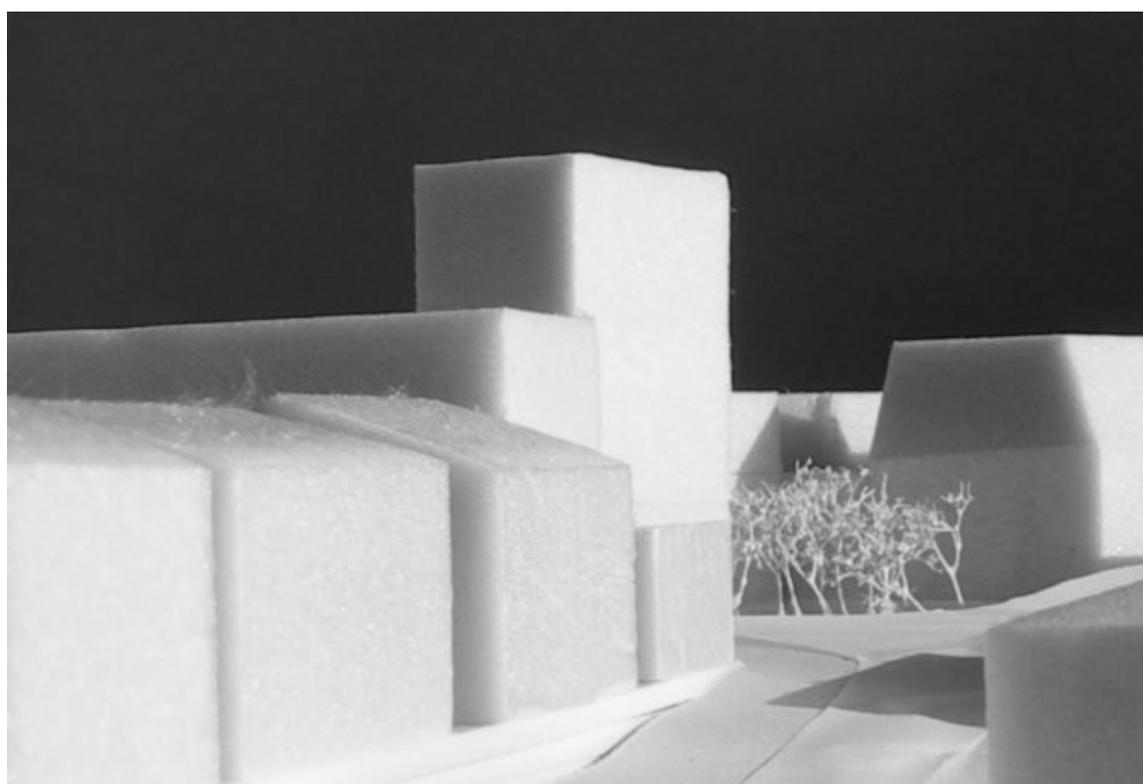


-  PPA Ramuz - Tirage
-  PPA Tirage - Gare
-  Place de la gare: réaménagement de l'espace public

Annexe 2 : Vue d'ensemble de la place de la Gare



Annexe 3 : Vue de l'av. C.-F. Ramuz



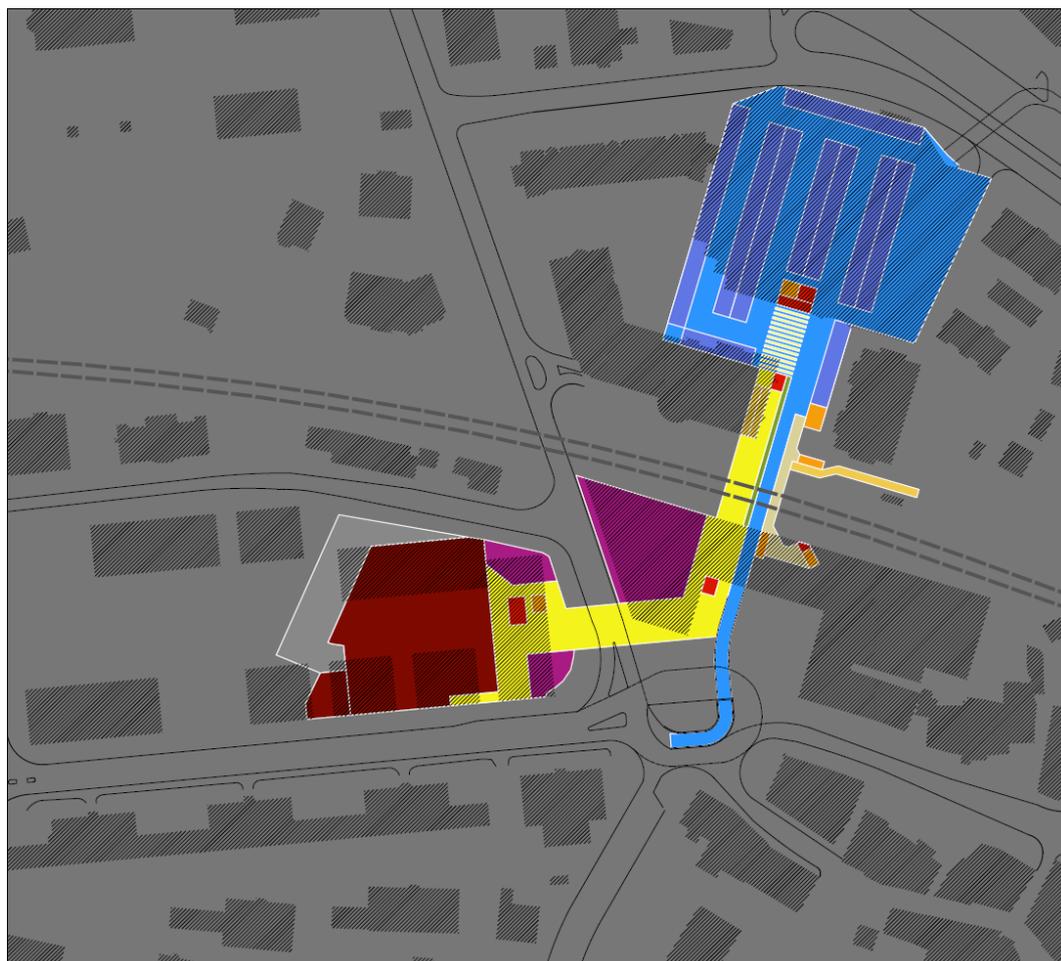
Annexe 4 : Vue de la rue de la Poste



Annexe 5 : Vue de l'av. du Tirage



Annexe 6 : Plan du sous-sol



**COMMUNE DE PULLY**

PPA "C.-F. RAMUZ-TIRAGE" ■ PPA "PRÉ DE LA TOUR"

**GALERIE COMMERCIALE**

échelle 1:1'000



- mall*
- trottoir roulant, rampe*
- ascenseur*
- escaliers*
- vitrine*
- commerce tiers*
- surface de vente COOP*
- dépôt, technique*
- liaison piétonne*
- circulation véhicules*
- stationnement*
- réseau CFF*

Annexe 7 : Plan du rez-de-chaussée



**COMMUNE DE PULLY**

PPA "C.-F. RAMUZ-TIRAGE" ■ PPA "PRÉ DE LA TOUR"

**ESPACE PUBLIC**

échelle 1:1'000



- Place de la Gare*
- Place Neuve*
- espace-rue*
- patio*
- arborisation structurante*
- liaison piétonne*
- liaison piétonne souterraine*
- ascenseur*
- bourg de Pully*
- autres bâtiments*
- front bâti*
- accès au Parking du Pré de la Tour*
- voies ferroviaires*

Annexe 8 : Coupe transversale

